

L'élection de nouveaux conseillers à l'Ordre National des architectes fournit l'occasion de revenir sur le rôle de cette institution et des valeurs qu'elle peut défendre.

Selon la loi de 1977 l'architecture est d'intérêt public. Ainsi, notre mission est de concevoir l'architecture et le cadre de vie auquel peut prétendre l'immense majorité de la population. Peut-on dissocier l'architecture de ceux qui la produisent ?

« Défendre la profession, c'est défendre la société ». Nous assumons pleinement les conséquences de notre positionnement.

Nous souhaitons défendre l'indépendance de l'architecte et en ce sens, nous dénonçons toutes les procédures de PPP, de CPE et autres qui visent à soumettre l'architecte aux intérêts des entreprises et des organismes financiers.

Nous déplorons l'affaiblissement de la maîtrise d'ouvrage publique et la **privatisation de la commande** publique, notamment par les ordonnances de 2005. La loi MOP ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir tant les procédures publiques laissent place aux montages privés.

Nous demandons l'application de la loi de 1977 qui stipule que « *Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte* ». Cette loi a été détournée, dès l'origine, par le décret fixant le seuil de recours obligatoire à 170m² de SHON, récemment transformé en « Surface Plancher » (équivalent en réalité à 190m² de l'ancienne SHON). **Nous revendiquons la suppression de ce seuil** pour une reconquête de l'architecture; **la qualité de nos villes et de nos paysages en dépend.**

L'absence de barème conduit, dans des cas de plus en plus nombreux, à sélectionner les équipes en fonction du montant de leurs honoraires. Le dumping ne peut être évité que par l'application d'un barème plancher. **Nous réclamons la mise en place de barèmes planchers équitables, en marchés publics et privés.**

La formation professionnelle obligatoire et payante est un non-sens pour notre métier. Notre formation réside dans la pratique professionnelle qui ne peut être remplacée par des cours délivrés au profit d'officines attirées par ces marchés prometteurs. La formation ne peut être que volontaire, ciblée en fonction de la commande, elle ne doit pas être une charge supplémentaire et discriminatoire pour les petites structures déjà en difficulté et soupçonnées de manque de compétence. **Nous récusons toute idée de formation obligatoire telle qu'elle est envisagée.**

Depuis la suppression du diplôme DPLG, les écoles d'architecture délivrent après cinq années d'études des diplômes « d'architecte diplômé d'Etat » (ADE) qui ne permettent ni de s'inscrire au tableau de l'Ordre ni de construire en son nom propre.

Cette réforme calquée sur celle des diplômes universitaires (LMD) est inepte et produit des architectes qui ne peuvent pas construire. C'est contradictoire avec la déontologie qui a toujours établi que « nul ne peut porter le titre d'architecte s'il n'est inscrit à l'Ordre ». Nous réclamons que les diplômes délivrés par les écoles intègrent la formation professionnalisante au sein du cursus scolaire.

Nous dénonçons tout diplôme « d'architecte-sans-droit-de-construire ».

La profession d'architecte se trouve aujourd'hui menacée par les directives Européennes dressées contre toutes les professions réglementées au nom de la « concurrence libre et non faussée ». **Nous réaffirmons notre attachement à la profession réglementée, garante de sa qualité.**

Nous constatons que toutes les « réformes » successives ont accompagné la marginalisation de notre profession au nom d'une adaptation à une « évolution inévitable » sans que l'instance ordinale ait appelé à la résistance pour défendre nos valeurs fondamentales.

Nous appelons à la rénovation des statuts pour un Ordre plus démocratique et plus solidaire entre instances régionales et nationale. Un ordre qui défende la profession comme composante essentielle de l'aménagement et du cadre bâti dans l'intérêt de la société dans son ensemble.

Nous voulons faire valoir ces orientations au sein du CNOA pour que les architectes soient écoutés et entendus.